

I - PROCÈS-VERBAUX DES 30 JUIN 2011 ET 13 JUILLET 2011

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le contenu des procès-verbaux du 30 juin 2011 et du 13 juillet 2011. Monsieur le Maire porte ces derniers à la signature des membres présents au cours de ces séances.

II - DÉCISION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Dernièrement des décisions ayant été prises, Monsieur le Maire en donne connaissance brièvement :

- divers arrêtés municipaux,
- certificat d'Urbanisme vente de terrain Las Croses,
- demande de renforcement réseau électrique Prouzayrol,
- signature devis abattage arbre au cimetière.

III - DÉLIBÉRATIONS

Désignation Délégués Titulaires et Suppléants Commission Impôts EPCI Padirac

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays de Padirac vient de valider et donc créer une commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D) (loi n°2010-1536 du 16-12-2010 sur la Réforme Territoriale).

En ce qui concerne la Commune de Thégra, il est ainsi prescrit de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, conformément aux règles et conditions du code général des impôts pour la composition de ces commissaires.

Après consultation, Le Conseil Municipal décide de proposer :

- M. CHARTROUX Thierry, commissaire titulaire,
- Mme LACARRIERE Suzanne, commissaire titulaire,
- M. DEGLAIRE Frédéric, commissaire titulaire,
- M. LAGARRIGUE Jean-Claude, commissaire suppléant,
- M. BARRIAL Richard, commissaire suppléant,
- M. BARRAT Jean-Luc, commissaire suppléant,

aux services fiscaux de Cahors.

Choix du Nom des Rues, Places et Routes Carrefour Bayleviel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la dénomination des rues dans le Bourg de Thégra.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, après examen en commission et prise en compte des propositions de la population, a proposé différents noms de rues sur les thèmes proposés (patrimoine local, dénominations anciennes et traditionnelles liées aux activités passées, dénominations liées aux lieux desservis par ces voies).

Le Conseil Municipal décide la dénomination des rues suivantes pour le Bourg et ses environs proches (N° réf. Plan ci-annexé) :

- N°2 : Rue du Colombier
- N°3 : Rue des Bruyères
- N°4 : Carrière de Cave
- N°5 : Rue des Artisans
- N°6 : Rue de la Font Saint-Jean
- N°7 : Rue des Ecoles
- N°8 : Rue de l'Egalité
- N°9 : Chemin de Laparro
- N°10 : Chemin de la Croix du Tilleul
- N°11 : Rue des Granges
- N°12 : Rue du Barry
- N°13 : Rue du Tour d'Eglise
- N°14 : Passage du Fournil
- N°15 : Rue du Moulin
- N°16 : Rue de la Croix du Ségala
- N°17 : Rue de la Font Grande

la dénomination des voies départementales en agglomération :

- N°1 Route R.D. 14 dans le Bourg : Grand Rue
- Route Carrefour Bayleviel via Gramat R.D. 11 : Route du Stade
- Route Carrefour Bayleviel via Miers R.D. 11 : Route de Miers
-

ainsi que la dénomination des deux places du Bourg :

- Place du haut (mairie, église) : Place de la Mairie et de l'Eglise
- Place du bas (ancienne bascule, cabine téléphonique) : Place de la Bascule
- Place avec Croix Centre du Bourg : Place du Calvaire

Vote du Taux Nouvelle Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe locale d'Équipement a été créée. Il s'agit donc de la Taxe d'Aménagement Communale. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations pour voirie et réseaux (PVNR) et pour raccordement au réseau collectif d'assainissement.

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La Commune peut, toutefois, fixer librement, dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,50 %,
- de pratiquer toutes les exonérations de droit prévues dans les textes de référence,
- d'exonérer à hauteur de 50 % et pour la totalité de la surface les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide d'un prêt à taux 0 %,
- d'exonérer à hauteur de 100 % et pour la totalité de la surface les rénovations ou restauration du bâti ancien dans le Bourg et les limites de la zone du droit de préemption.

Des dispositions particulières seront mises à l'étude et pourront s'appliquer dans le cadre de la mise en place du PLU communal.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans avant le 30 novembre pour application au 01/01 de l'exercice suivant.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Choix du Bureau Etude Conduite et Suivi Aménagement Cœur du Village

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appels d'offres s'est réunie le 6 septembre 2011 pour l'ouverture des plis relatifs à la consultation en procédure adaptée du bureau d'études dans le cadre d'une opération « cœur du village » sur la Commune de Thégra.

Il rappelle la décomposition du marché en deux tranches :

- tranche ferme : Etude Urbaine [1° assistance pour le recrutement des prestataires chargés de la réalisation de l'étude, 2° animation de l'étude]
- tranche conditionnelle : Aménagement des Espaces Publics [1° accompagnement pour le recadrage du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, 2° assistance en phase élaboration du projet : conception, 3° assistance en phase travaux et réception des travaux].

Après examen des offres, de leur caractère complet et du respect des critères de jugement [valeur technique (60 %) et prix des prestations (40 %)], le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 11) donne un avis favorable à la proposition de l'Agence des Collectivités pour un montant H.T. de 11 216 € ou 13 414,34 € T.T.C. et délègue Monsieur le Maire pour adresser le courrier de notification au bureau concerné. Les courriers de refus seront également envoyés à Lot Développement Aménagement et A2C dans le délai imparti.

Le Jour de la Nuit Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale unique de sensibilisation du plus grand nombre à la protection de notre environnement nocturne et au phénomène de pollution lumineuse. Le Parc naturel régional des Causses du Quercy relaye sur son territoire la 3^{ème} édition.

Le temps de deux journées et deux nuits pour permettre la redécouverte de la nuit, de ses paysages, de sa biodiversité et de son ciel étoilé au travers d'animations dans plusieurs villages du Parc naturel régional.

Pour montrer leur volonté de préserver l'environnement nocturne, 1/4 des communes du Parc procéderont à une extinction totale ou partielle des éclairages publics le samedi 1^{er} octobre.

Au programme également, à 20 heures 30, une conférence "Voyage dans l'univers" à la Maison du Temps Libre de Thégra, suivi d'une observation des étoiles par le club d'astronomie de Gigouzac au « Cocudé », si le temps le permet.

A ce titre, la Commune de Thégra éteindra, exceptionnellement, totalement ses éclairages publics à partir de 22 heures et pour la suite de la nuit, le vendredi 30 septembre 2011.

IV - POINT SUR LES PROJETS ET INVESTISSEMENTS EN COURS

Rétrocession Délaissé « Falguières »

Monsieur le Maire indique qu'il a été abordé, au cours des perspectives d'aménagement des espaces, notamment le stade municipal, la possibilité d'acquérir le délaissé de « Falguières », bordant la Route Départementale n°11, auprès du Conseil Général du Lot.

A ce titre et suite à l'accord du Département, cette cession, à titre gratuit, engendre des frais de géomètre et d'arpentage à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de cette opération et délègue Monsieur le Maire pour effectuer les démarches auprès du Président du Conseil Général.

Maison du Temps Libre

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion avec M. BERGES Philippe, Architecte, concernant les travaux d'aménagement à la Maison du Temps Libre (raccordement réseau chaleur, accessibilité, menuiseries extérieures, V.M.C., cloison mobile, extension éclairage public).

Ces derniers vont être envisagés après consultation d'un coordinateur SPS et d'un bureau de contrôle, précisément dans le cadre de l'accessibilité.

En ce qui concerne les financements, Monsieur le Maire fait le point des aides octroyées et sollicitées :

Financement obtenu sur travaux H.T. au 08-09-2011 (50 %) :

- Conseil Régional F.R.I. (avec travaux = 47 721,38 €) 15 000 €
- Conseil Général (20 % - plafond 100 000 €) 20 000 €
- D.G.E.(35 % avec travaux = 115 649 €). 40 477 €
- Auto financement/Emprunt 102 392 €

Financement sollicité sur travaux H.T. en attente d'attribution :

- Conseil Régional (Accessibilité)

Financement sollicité et refusé :

- F.E.D.E.R. raccordement réseau chaleur)
- Conseil Régional (rénovation énergétique).

Monsieur FARGUETTE demande également la possibilité de prévoir un équipement « limiteur » de bruit. L'estimation ayant été déjà arrêtée, Monsieur le Maire propose d'intégrer un matériel de type régulateur numérique de décibels dans la partie « option », ce qui permettra d'envisager ou non cette installation au vu des financements ou des disponibilités budgétaires.

Restauration Tableaux Eglise

Monsieur le Maire rappelle que la restauration des tableaux ayant été envisagés l'année dernière, depuis, des soutiens financiers nouveaux ont été accordés par des entreprises privées (mécènes), participant ainsi à leur mise en valeur.

Le financement à ce jour est ainsi constitué :

- *Travaux Restauration de 4 tableaux : 13 600 € HT = 16 266 € TTC*
- *Subventions :*
 - o *attribuée par le Conseil Général (25 %) : 3 400 €*
 - o *sollicitée au Conseil Régional (10 %) : 0 € (1 360 € sollicités)*
 - o *participation financière par des entreprises privées promises : 8 250,00 € (somme partiellement perçue)*
 - o *Autofinancement ou Emprunt : 4 616 €.*

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les demandes de financements avant de lancer la commande et l'exécution de ces travaux.

V - COMPTES-RENDUS REUNION ET POINTS EN COURS

Réunion Associations Thégra

Monsieur ROUALDES donne un compte-rendu de la réunion avec les associations de Thégra a eu lieu en présence des élus délégués aux associations. Chaque association était représentée.

Après les remerciements et un échange au sujet de la fête votive, un sujet a dominé les débats : la nécessité pour certaines associations de disposer de locaux spécifiques pour mener efficacement leurs activités. Il s'agit notamment de demandes du Foot (association sportive causse limargue) et de la Chasse qui ont évoqué l'idée d'un local adapté, lequel pourrait être partagé entre les deux associations. Ces dernières ayant indiqué qu'elles sont prêtes à participer au financement des équipements intérieurs ainsi qu'aux travaux de construction.

Le Conseil Municipal émet plusieurs idées, notamment la possibilité de concevoir ce local par l'agrandissement des vestiaires du stade, permettant ainsi de satisfaire aux besoins exprimés, tout en fixant, dès le départ, des règles de fonctionnement et d'utilisation dans l'intérêt de chacun et pour éviter toute ambiguïté par la suite.

Le Conseil Municipal propose ainsi que soit poursuivie l'étude pour envisager ce projet avec le soutien de Philippe BERGES, architecte.

Réunion C.C.A.S. Thégra

Monsieur ROUALDES donne connaissance d'une décision prise en C.C.A.S. de Thégra et de sa délibération du 6 septembre 2011.

Les membres du C.C.A.S. ont donc mis en place des aides pour subvenir aux besoins des administrés momentanément privés de ressources ou en insuffisance financière. Accordés dans le cadre de l'urgence, de manière ponctuelle, le Centre Communal d'Actions Sociales peut mettre en place des bons pour faire face aux dépenses de première nécessité constituant ainsi une sorte de « soupape de sécurité » et « une main tendue » pour surmonter la précarité.

Afin de pouvoir s'adapter aux besoins et surtout de répondre avec réactivité, ils ont proposé d'attribuer au cas par cas (après examen et évaluation de la situation du demandeur) des bons d'achat sous la forme suivante :

- *bon carburant à hauteur de 30,00 € l'unité,*
- *bon alimentaire de produits non alcoolisés à hauteur de 50,00 € l'unité,*
- *bon pour des produits d'hygiène de première nécessité à hauteur de 20,00 € l'unité,*

auprès des distributeurs ou des magasins informés et acceptant ces bons.

Pour un traitement plus rapide et dans l'urgence, seul le Président et un des membres du C.C.A.S. seront chargés de l'attribution et de la distribution de ces bons.

Vente aux Enchères Legs M. LAGRILLÈRE

Monsieur le Maire indique que le nettoyage des locaux d'habitation, notamment l'enlèvement des matériels et équipements divers de M. LAGRILLÈRE, a été réalisé par les élus le samedi 10 septembre 2011. Le garage municipal permet le stockage de ces différents biens qui seront ensuite proposés à une prochaine vente aux enchères.

Il est ainsi fixé la date du 15 octobre 2011 pour poursuivre ce nettoyage et également l'étiquetage des objets.

Maître CALVET de l'Agence BALTHAZAR va être re-contacté, afin de déterminer, avec lui, la prochaine étape, les différentes démarches à effectuer et pour fixer la date de la vente aux enchères.

Réforme Territoriale : Actualités

Différents points de situation sur ce sujet ont été évoqués dans le dernier bulletin municipal du mois de septembre 2011.

Le schéma du préfet et de l'Etat ayant été rejeté, il appartient à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de se prononcer avant le 31 Décembre 2011 sur un schéma départemental de coopération intercommunale du Lot.

Monsieur ROUALDES rappelle que l'idée de maintenir le périmètre proposé avec le bassin de vie de Gramat conforte véritablement la logique économique et sociale à sa dimension humaine. Il indique également que le S.I.V.U. de l'Animation Péri-Scolaire, actuellement en restructuration au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Padirac, sera inévitablement confronté à cet échelon intercommunal nouveau. Il regrette cependant que la prise de position et au final la décision du choix de ce regroupement se fasse si précipitamment, à échéance trop courte, et sans consultation suffisamment confortée de la population.

Monsieur ALBAGNAC trouve tout à fait intéressant l'initiative et la démarche de réunir les élus concernés le 28 septembre 2011 à Lavergne, à l'initiative du Président de l'E.P.C.I. de Padirac, permettant ainsi de confronter les avis de chacun et d'orienter les débats pour finalement peut-être réussir à construire ce projet commun.

Monsieur le Maire signale que le Congrès des Elus se tient cette année à Lacapelle-Marival le 2 octobre 2011, avec au programme : « Demain, quelle intercommunalité dans le Lot ».

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 30.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal